

Taxe d'Aménagement : le Sénat rétablit le mécanisme antérieur à la réforme !

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Vous avez été nombreux à me solliciter sur la réforme de la taxe d'aménagement et ses conséquences sur les budgets des communes.

En réponse, le 6 octobre dernier, je vous informais avoir interrogé le Gouvernement à ce propos. Introduit par les lois de finances pour 2021 et 2022, cette réforme prévoyait en effet que tout ou partie de cette taxe soit perçue par les communautés de communes, au lieu des communes.

Conscient de votre crainte d'assister au transfert progressif de la totalité du produit de cette taxe à l'intercommunalité, et donc de la disparition de cette recette de leur budget communal, je m'étais étonné du décalage entre un discours qui porte les maires aux nues et une réalité : un coup de canif supplémentaire sur les ressources des collectivités.

A l'issue de celle-ci, je m'étais engagé à faire l'écho de vos attentes au Sénat lors des examens du projet de loi de finances rectificative pour 2022 et du projet de loi de finances pour 2023.

Ainsi ai-je le plaisir de vous informer que, **à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022, le Sénat a rétabli le système antérieur de recouvrement de la taxe d'aménagement**, en adoptant un amendement porté par la majorité sénatoriale que j'avais cosigné et soutenu activement.

En clair, cela signifiera, sous réserve d'adoption probable à l'Assemblée nationale, **le retour à la situation prévalant avant 2022, en rendant de nouveau facultatif le reversement à l'EPCI de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement perçu par les communes**. Cette disposition prendra effet **dès 2022 et annulera donc rétroactivement l'ensemble des effets de la réforme**.

La procédure législative poursuit son cours. Le texte sera examiné le 23 novembre à l'Assemblée nationale qui statuera définitivement sur cette proposition de suppression. Je vous en tiendrai naturellement informé.

Restant à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Elus, en ma sincère considération.

Fidèlement,

Max BRISSON

